NesteNN
GROUPE D'AGENCES IMMOBILIÈRES

Tarifs applicables au 25/09//2026

TRANSACTION
HABITATION*

De 0 à 50 000 €	4000 € TTC	De 175 001 à 199 999 €	11 000 € TTC
De 50 001 à 99 000 €	7 000 € TTC	De 200 000 à 299 999 €	6% TTC
De 99 001 à 160000 €	9 000 € TTC	+ De 300 000 €	5% TTC
De 160 001 à 175 000 €	10 000 € TTC		

LOCAUX PROFESSIONNELS ET COMMERCIAUX*

HABITATION

Le montant TTC **demeure inférieur ou égal** à un plafond par mètre carré de surface habitable.

Sont dus à la signature du bail :

8,07 € TTC maximum/m² de surface€ habitable à la charge du locataire. 8,07 € TTC/m² de surface habitable à la charge du bailleur.

Sont dus à la rédaction de l'état des lieux :

3,03 € TTC maximum/m² de surface habitable à la charge du locataire 3,03 € TTC/m² de surface habitable à la charge du bailleur.

NB : le partage des frais d'état des lieux ne concerne que l'état des lieux d'entrée.
En outre, des honoraires libres peuvent être demandés exclusivement au bailleur pour Négociation et Entremise.

BAUX CIVIL / LOCATION HORS LOI DU 6 JUILLET 1989

Sont dus à la signature du bail :

2 mois de loyer TTC maximum, à la charge du preneur.
Etat des lieux : 500€ TTC maximum à la charge du preneur

BAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

Sont dus à la signature du bail :

2 mois de loyer Hors Taxes à la charge du preneur.
En outre, des honoraires libres peuvent être demandés exclusivement au bailleur pour Négociation et Entremise.

*Les honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur.

JR IMMO S.A.R.L au capital de 20 000 euros - Siège Social : 28 Rue Paul Machy 59240 Dunkerque Immatriculé au RCS de Dunkerque n°991 845 579 – Carte professionnelle CPI5905202500000000007 délivré par la CCI Littoral Haut-de-France

- *Chaque Agence est juridiquement et financièrement indépendante.*